

BTS-A GESTION ET MAITRISE DE L'EAU - GEMEAU

Brevet de technicien supérieur Agricole – niveau 5



Objectifs

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Réaliser un diagnostic technico-économique et environnemental d'un projet d'aménagement hydraulique,
- Etablir une proposition technique et financière d'un projet d'aménagement hydraulique,
- Optimiser le fonctionnement d'un équipement ou d'un système hydrotechnique,
- Mobiliser des compétences professionnelles dans la gestion des installations urbaines et agricoles (Eau potable, assainissement, aménagements de rivières, étude de bassin versant...).



ALTERNANCE

24 mois – 1 semaine en centre de formation et 1 semaine en entreprise.



GROUPE

Maximum 30 personnes

LIEU

Éco-Campus Provence
Formation
445 rue Gabriel Besson
04220 Sainte-Tulle

Les métiers visés

Suite à l'obtention du BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau vous pourrez travailler comme :

- ✓ Conducteur de station
- ✓ Technicien hydraulique urbaine
- ✓ Technicien eau et assainissement
- ✓ Conseiller en gestion de l'eau
- ✓ Chargé de mission hydrologie

La Formation :

Le Brevet de technicien supérieur agricole Gestion et maîtrise de l'eau (BTSA GEMEAU) est une formation diplômante qui permet de valider un bac+2 et **120 crédits ECTS**.

Reconnu par l'État, ce cursus octroie un titre RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) de niveau 5

PREREQUIS

Pour entrer en formation, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de baccalauréat, de brevet de technicien, diplôme d'accès aux études universitaires ou un autre diplôme ou certification de niveau 4. Les candidats ayant suivi une formation à l'étranger peuvent être admis sous certaines conditions.

Pour entrer en formation en formation professionnelle continue, le candidat peut aussi se présenter après deux années d'activité professionnelle à plein temps.

PREREQUIS RELATIONNEL

Curiosité, écoute active, esprit d'équipe, rigueur, méthode et persévérance, aptitude à la communication orale et écrite.

RYTHME D'ALTERNANCE

1 semaine en centre de formation et 1 semaine en entreprise.

PUBLIC VISÉ

Par la voie de l'apprentissage (contrat d'apprentissage et de Personnes éligibles aux contrats d'alternance :

- Contrat d'apprentissage (max 29 ans ou RQTH, autres cas selon réglementation)
- Contrat de Professionnalisation (inscrits Pole Emploi)
- Salariés en Pro-A
- Personnes en reconversion (nous consulter)

Salarié d'entreprise :

- Possibilité de suivre des modules spécifiques
- Possibilité de reconversion professionnelle

DÉLAIS D'ACCÈS

- A partir de 90 jours avant le début de formation
- Inscription après le début de formation possible : nous consulter pour positionnement.

MODALITÉ D'ACCÈS

- Entretien de recrutement
- Étude personnalisée du dossier candidat – CV, lettre de motivation, expériences professionnelles et personnelles.

TARIFS

- Cout pédagogique pris en charge par l'OPCO dans le cadre d'un contrat d'alternance :
 - Contrat d'apprentissage
 - Contrat de Professionnalisation
 - Pro-A
- Autre dispositif : Nous consulter.
- Une prise en charge partielle des frais annexes de type repas, nuitée, premier équipement peut être sollicitée auprès de l'OPCO dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ;

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Synchrone : Cette synchronicité de l'apprentissage facilite l'interactivité, les participants à la formation peuvent directement poser leurs questions au formateur ou échanger avec les autres apprenants.

Formation en présentiel

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Rythme alterné en centre de formation et entreprise ;

- Positionnement et restitution au Maître d'Apprentissage ;
- Rencontre Maître d'Apprentissage/Formateur référent/Représentant légal ;
- Livret de suivi/apprentissage ;
- Visite en entreprise Séances de tutorat/accompagnement individualisé ;
- Réunions pédagogiques ;
- Formation en présentiel ;
- Équipe pédagogique pluridisciplinaire disposant de nombreuses années d'expériences dans le métier et dans la formation professionnelle ;
- Formation appliquée par une pédagogie inversée, capitalisation sur les périodes en entreprise et complément en centre de formation, pédagogie par objectif ;
- Méthodes actives : TP, travaux de groupes, exposés, mises en situations, vidéo, visites d'entreprises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateaux techniques pédagogiques pour les travaux pratiques, White board, vidéo projecteur, salle de cours, vidéos.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Plateaux techniques pédagogiques pour les travaux pratiques, White board, vidéo projecteur, salle de cours, vidéos.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS*

Capacités générales

- C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- C2. Communiquer dans une langue étrangère
- C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Capacités professionnelles

- C5. Situer un aménagement hydraulique dans ses relations avec l'eau, le territoire et la société pour fonder l'expertise du Technicien Supérieur
- C6. Analyser les données d'un hydrosystème en lien avec la conception ou la gestion d'un aménagement hydraulique
- C7. Participer aux expertises techniques sur la maîtrise de l'eau dans un système hydrotechnique associées à la réalisation d'un aménagement hydraulique
- C8. Contribuer à l'élaboration d'un projet hydrotechnique dans une perspective de durabilité
- C9. Réaliser les opérations techniques nécessaires à la conception, à la conduite ou au suivi d'aménagement hydraulique
- C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion et maîtrise de l'eau pour faire face à une situation professionnelle

*Source : France compétence

CONTENU DE LA FORMATION

- M11 : Accompagnement au projet personnel et professionnel
- M21 : Organisation économique, sociale et juridique
- M22 : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23 : Langue vivante
- M31 : Education Physique et Sportive
- M41 : Traitement de données
- M42 : Technologies de l'information et du multimédia
- M51 : « Eau-territoires-sociétés » et aménagements hydrauliques
- M52 : Ressources en eau et aménagements hydrauliques
- M53 : Systèmes hydrotechniques
- M54 : projets d'équipements hydrotechniques
- M55 : Equipement d'un systèmes hydraulique pluriethnique
- M56 : Géométrie Topométrie
- M57 : Conception et dessin assistés par ordinateur
- M58 : Conduite d'opérations techniques
- M61 : Stage et formation en milieu professionnel
- M71 : Module d'initiative locale : précisé par des textes spécifiques qui font l'objet de notes de service

MODALITÉ D'ÉVALUATION

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole est constitué de sept épreuves obligatoires, et le cas échéant une épreuve facultative. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de compétences. L'évaluation peut être menée sous plusieurs formes, à savoir en contrôle en cours de formation combiné avec des épreuves terminales ou seulement en épreuves terminales.

Les épreuves sont une combinaison d'épreuves ponctuelles terminales et/ou d'évaluations de contrôles en cours de formation. Ces épreuves peuvent être des évaluations écrites, orales ou de mise en situation. Les modalités précises des épreuves sont décrites dans le référentiel du diplôme

SUIVI EN ENTREPRISE

Suivi en entreprise par le/la référent(e) accompagne, évalue les compétences acquises par l'apprenant(e) en entreprise, un élément clé du suivi individualisé. Cette rencontre avec l'apprenant(e) et le ou la maîtresse d'apprentissage permet le/la référent(e) de s'assurer que les missions confiées à

l'apprenant(e) sont en adéquation avec les objectifs pédagogiques de la formation.

le/la référent (e)

- Fait le point régulièrement sur les conditions d'apprentissage de l'apprenant(e).
- Rappelle à l'entreprise ses droits, ses engagements.
- Informe des situations à risque la direction de l'alternance de l'Université via le ou la responsable de la formation.
- Envisage en cas de rupture, un changement de structures et en étudier les possibilités de réalisation.

PASSERELLES

- Pas de diplôme passerelle

ÉQUIVALENCES

Pour faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant une profession ou un métier réglementé, la France et le Québec ont signé un [accord en 2012 \(PDF, 500 Ko\)](#) complété en 2015 par un [avenant \(PDF, 500 Ko\)](#).

- Demande de reconnaissance d'un BTSa au Québec : <http://www.otpq.qc.ca/>

VALIDATION PAR BLOCS

Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

Tous les blocs doivent être validés pour obtenir la totalité de la certification.

POURSUITE D'ÉTUDES

Ce BTS agricole débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de préparer en 1 an un second BTSa, un CS, de poursuivre des études en licence

professionnelle, d'intégrer une grande école (d'ingénieurs, de vétérinaire, de paysage).

Exemple(s) de formation(s) :

- CS travaux mécanisés de génie écologique
- Licence pro mention métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
- Classe agro véto post BTSa et BTS
- Diplôme d'ingénieur de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

INTERVENANTS

Des formateurs possédant les compétences et l'expérience nécessaires dans les domaines de la formation visée.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre structure s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap en formation.

Vous êtes en situation de handicap merci de contacter notre référent handicap : referenthandicap@digne.cci.fr

MIXITÉ

Toutes nos formations sont accessibles à tous et toutes, sans discrimination de sexe ou d'origine.

LIEU DE FORMATION

Éco-Campus Provence Formation

445 rue Gabriel Besson
04220 Sainte-Tulle

LIBELLÉ EXACTE DE LA CERTIFICATION

BTS Agricole Gestion et Maîtrise de l'Eau

[RNCP38653 - BTSa - Gestion et maîtrise de l'eau \(francecompetences.fr\)](#)

CODE RNCP

RNCP38653

NOM DU CERTIFICATEUR

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA
SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

**DATE D'ENREGISTREMENT DE LA
CERTIFICATION**

01/01/2024 pour une durée de 5 ans

**INDICATEURS DE RESULTATS DE CETTE
FORMATION**

Consulter nos indicateurs sur notre site internet :



PERSONNE À CONTACTER

Eco campus Provence Formation

06 49 75 25 09

c.hours@digne.cci.fr